Envoyé en préfecture le 06/07/2026
Reçu en préfecture le 06/07/2026
Publié le
ID : 035-200039022-20260701-DC_2026_217-DE

DC_2026_217

16 bis boulevard des rochers
35500 VITRE

CONSEIL D'AGGLOMÉRATION DU 25 JUIN 2026

Secrétaire de séance : Monsieur DELAUNAY Jean-Luc

Nombre de conseillers en exercice : 75 Présents : 57 Votants (dont 9 pouvoirs) : 0	L'an deux mille vingt six, le vingt cinq juin le Conseil d'agglomération étant réuni à VITRÉ après convocation légale, Date de convocation : le 19/06/2026

Etaient présents :
Françoise GESLAND - ARGENTRE DU PLESSIS, Pierrick GENDRY - ARGENTRE DU PLESSIS, Martine VERE - ARGENTRE DU PLESSIS, Joël FRIN - ARGENTRE DU PLESSIS, Nathalie CLOUET - BAIS, Eric GLINCHE - BAIS, Stéphane DOUABIN - BALAZE, Pascale CARTRON - BREAL SOUS VITRE, Joseph NEVEU - BRIELLES, Fabienne BELLOIR - CHAMPEAUX, Teddy REGNIER - CHATEAUBOURG, Aude de LA VERGNE - CHATEAUBOURG, Hubert DESBLES - CHATEAUBOURG, Christelle AVERLAND-SCHMITT - CHATEAUBOURG, Eric QUIVIGER - CHATEAUBOURG, Jean-Luc DUVEL - CHATILLON EN VENDELAIS, André BOUTHEMY - CORNILLE, Jean-Marc MAILLARD - DOMAGNE, Alexandre BODIN - DOMALAIN, Michel ERRARD - ERBREE, Marie-Christine MORICE - ETRELLES, Laurent FESSELIER - ETRELLES, Roland LE DROFF - GENNES SUR SEICHE, Joël TRAVERS - LA CHAPELLE ERBREE, Antoine GEFFRAY - LA GUERCHE DE BRETAGNE, Katia BONNANT - LA GUERCHE DE BRETAGNE, Olivier DESPREZ - LA GUERCHE DE BRETAGNE, Ludovic LE SQUER - LA SELLE GUERCHAISE, Serge BERGER - LANDAVRAN, Aurélien THEBERT - LE PERTRE, Joseph JEULAND - LOUVIGNE DE BAIS, Christelle HALLET - MARPIRE, Jean-Luc DELAUNAY - MECE, Jean-Yves LEBLANC - MONDEVERT, Thierry MONGODIN - MONTAUTOUR, Patrick GUEGUIN - MONTREUIL SOUS PEROUSE, Sophie HUNAULT - MOUSSE, Jean-Claude DENOUAULT - PRINCÉ, Christophe FESSELIER - ST AUBIN DES LANDES, Pascal POIRIER - ST CHRISTOPHE DES BOIS, Vincent SINOQUET - ST DIDIER, Myriam ALEXANDRE - ST GERMAIN DU PINEL, Philippe JEULAND - ST JEAN SUR VILAINE, Elisabeth BRUN - ST M'HERVE, Michel SAUVAGE - TAILLIS, Yannick FOUET - TORCE, Bruno DELVA - VAL D'IZE, Aurélie BOUVET ADAM - VAL D'IZE, Samuel URIEN - VERGEAL, Christine HEUDE - , Lionel LE MIGNANT - VITRE, Fabien LAMIRE - VITRE, Vanessa ALLAIN - VITRE, Anne BRIDEL - VITRE, Carine GERMOND - , Nadège LE FLOCH - , Erwann ROUGIER - VITRE

Ont donné pouvoir :
Arnaud DUPUIS donne pouvoir à Hubert DESBLES, Marie-Louise BERHAULT donne pouvoir à Jean-Luc DELAUNAY, Karine MOREL donne pouvoir à Ludovic LE SQUER, Pierre LEONARDI donne pouvoir à Carine GERMOND, Paul LAPAUSE donne pouvoir à Vanessa ALLAIN, Freddy ANDRIEUX BIZEL donne pouvoir à Fabien LAMIRE, Sophie MARQUANT donne pouvoir à Anne BRIDEL, Philippe MAIGNAN donne pouvoir à Christine HEUDE, Patrick PLANCHET donne pouvoir à Lionel LE MIGNANT

Etaient absents :
Elisabeth CARRE, Magali BUDOR, Patricia MARSOLLIER, Anne-Marie MORLIER, Yves COLAS, Frédéric MARTIN, Laurence DELAUNAY, Alexandra LEMERCIER, Pauline SEGRETAIN

Cette délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de RENNES, dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification. Vous avez également la possibilité d'exercer, durant le délai de recours contentieux, un recours gracieux auprès des services de Vitré Communauté.

Envoyé en préfecture le 06/07/2026
Reçu en préfecture le 06/07/2026
Publié le
ID : 035-200039022-20260701-DC_2026_217-DE

DC_2026_217

16 bis boulevard des rochers
35500 VITRE

DÉLIBÉRATION

CONSEIL D'AGGLOMÉRATION DU 25 JUIN 2026

- Présentation du rapport d'observations définitives de la Chambre Régionale des Comptes sur la gestion des années 2019 à 2025

Le Président expose :

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.5216-5 ;
Vu le code des juridictions financières, et notamment l'article L.243-6 relatif à la communication des rapports d'observations définitives aux assemblées délibérantes ;
Vu l'arrêté préfectoral du 24 mars 2026 portant modification des statuts de la communauté d'agglomération de « Vitré communauté » ;

Considérant que par courrier en date du 31 mars 2025, Madame la Présidente de la Chambre Régionale des Comptes de Bretagne a informé Monsieur le Président de l'engagement d'une procédure de contrôle des comptes et de la gestion à compter de l'exercice 2019 ;

Considérant que la Chambre Régionale des Comptes (CRC) de Bretagne a procédé au contrôle de la gestion de Vitré Communauté sur les exercices de 2019 à 2025, conformément aux dispositions du Code des juridictions financières ; qu'à l'issue des différentes étapes de ce contrôle, un rapport d'observations définitives et ses réponses a été notifié le 18 mai 2026 à Vitré Communauté ci-annexé ;

Considérant les recommandations formulées par la Chambre Régionale des Comptes, à savoir :
- Recommandation 1/ Adopter un pacte de gouvernance distinguant un bureau communautaire à l'effectif plus resserré et une conférence des maires
- Recommandation 2/ Compléter la présentation budgétaire en politiques publiques par des indicateurs de performance lors des votes des documents budgétaires, pour définir les résultats attendus et mesurer les réalisations
- Recommandation 3/ Reconstituer comptablement la valeur du stock de chaque opération d'aménagement et la mentionner dans les annexes budgétaires
- Recommandation 4/ Inscrire dans le compte financier unique les restes à réaliser constatés à la clôture de l'exercice
- Recommandation 5/ Doter l'EPCI d'un plan de trésorerie pluriannuel
- Recommandation 6/ Modifier sans délai le règlement de service d'assainissement collectif mettant à la charge du propriétaire, lors de la vente d'un immeuble, un contrôle obligatoire de conformité du raccordement des eaux usées à la partie publique du branchement, sans tenir compte de l'âge de l'immeuble ou de la durée de validité de dix ans du document attestant de cette conformité, prévue à l'article L. 2224-8 II du CGCT.
- Recommandation 7/ Élaborer en 2026 un schéma directeur des systèmes d'information intégrant un volet gouvernance.
- Recommandation 8/ Inscrire directement dans le budget annexe des transports le versement destiné au financement des services de mobilité.

Considérant qu'une fois reçu, ledit rapport d'observations définitives, auquel sont joints les courriers en réponse de Monsieur le Président et des précédents ordonnateurs concernés, doit être présenté lors de la prochaine séance de l'assemblée délibérante afin qu'il donne lieu à un débat ;

Considérant que le rapport d'observations définitives sera communicable à toute personne qui en formule la demande, à l'issue de sa présentation en conseil d'agglomération ;

Cette délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de RENNES, dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification. Vous avez également la possibilité d'exercer, durant le délai de recours contentieux, un recours gracieux auprès des services de Vitré Communauté.

Envoyé en préfecture le 06/07/2026
Reçu en préfecture le 06/07/2026
Publié le
ID : 035-200039022-20260701-DC_2026_217-DE

DC_2026_217

16 bis boulevard des rochers
35500 VITRE

Considérant que dans un délai d'un an à compter de la présentation à l'assemblée délibérante, Monsieur le Président devra présenter dans un rapport les actions qu'il a entreprises à la suite des observations de la chambre régionale des comptes ;

Considérant qu'il résulte de ce qui précède qu'il appartient au Conseil d'Agglomération de prendre acte de ce rapport et d'autoriser Monsieur le Président à accomplir les actes nécessaires à sa prise en compte ;

Il vous est proposé :
- De prendre acte de la présentation du rapport d'observations définitives de la Chambre Régionale des Comptes de Bretagne, relative aux comptes et à la gestion de Vitré Communauté pour les exercices 2019 et suivants.

Les membres du Conseil d'agglomération, prennent acte de cette information.

Le Président
Teddy REGNIER

Signé par Teddy REGNIER
Président de Vitré Communauté
2 juil. 2026

Le Secrétaire de séance,
Jean-Luc DELAUNAY

Signé par Jean-Luc DELAUNAY
11e vice-président en charge de la voirie et réseaux divers, de l'ADAP, des bâtiments et des autorisations du droit des sols
3 juil. 2026

Cette délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de RENNES, dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification. Vous avez également la possibilité d'exercer, durant le délai de recours contentieux, un recours gracieux auprès des services de Vitré Communauté.